

En 2022, près de 9 % des logements chauffés au fioul, surtout pour des logements anciens et dans le rural

Insee Flash Nouvelle-Aquitaine • n° 135 • Janvier 2026



En 2022, 8,6 % des résidences principales en Nouvelle-Aquitaine sont chauffées au fioul, un taux similaire au niveau national. Cela représente 251 000 logements. Ce mode de chauffage est surtout présent dans les zones rurales, dans des maisons anciennes et de grande superficie, occupées par des propriétaires âgés. Depuis 2006, le nombre de résidences concernées a presque été divisé par deux, sous l'effet du remplacement par d'autres énergies et des politiques de transition énergétique.

En 2022, le fioul domestique constitue la principale source de chauffage pour 8,6 % des [résidences principales](#) en Nouvelle-Aquitaine, soit environ 251 000 logements. Cette proportion est similaire à celle observée en France métropolitaine. Le fioul reste nettement moins utilisé que l'électricité (40,2 % dans la région) ou le gaz (31,5 %).

L'usage du fioul en Nouvelle-Aquitaine varie fortement selon les territoires ► **figure 1**. Il reste faible (moins de 5 %) dans le sud de la région et sur le littoral, notamment à Bordeaux Métropole, dans le Pays Basque ou autour de Dax. En revanche, il est d'au moins 20 % dans les logements de l'est de la région, comme dans les intercommunalités de Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Confluence, Haute-Corrèze Communauté et Midi Corrézien, et atteint des niveaux élevés dans le nord-ouest des Deux-Sèvres, à Bocage Bressuirais et Thouarsais.

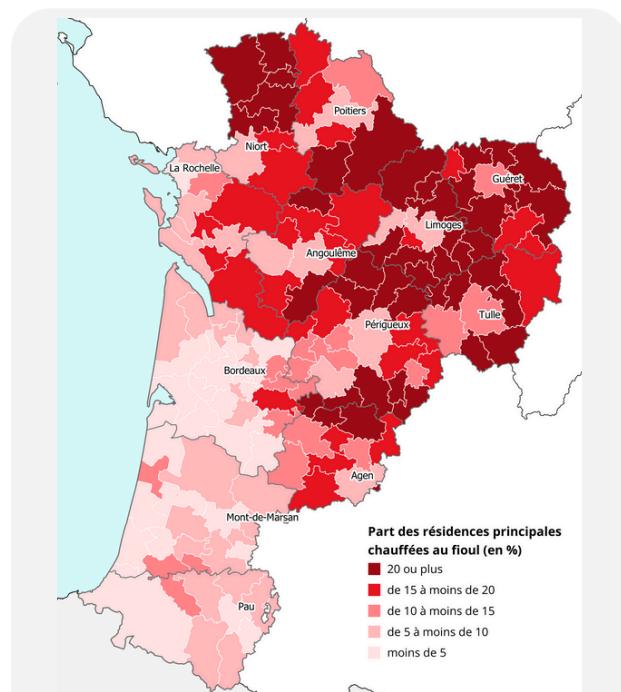
Huit résidences chauffées au fioul sur dix se trouvent en milieu rural

Le fioul est peu utilisé dans les [zones urbaines](#) et beaucoup plus répandu dans les [zones rurales](#). Or, la Nouvelle-Aquitaine est au troisième rang des régions les plus rurales de France, un ménage sur deux vivant en milieu rural. Cela peut expliquer un recours assez marqué au chauffage au fioul. Devant elle, dans la région Bourgogne-Franche-Comté, région la plus rurale, 13,3 % des résidences principales sont chauffées au fioul et 11,5 % en Bretagne.

Dans la région, 15 % des résidences principales installées dans le rural ont recours au fioul, contre seulement 3 % dans les espaces urbains. Ainsi, parmi l'ensemble des logements chauffés au fioul, huit sur dix se situent en zone rurale, contre deux sur dix en zone urbaine. À l'inverse, le chauffage au gaz est nettement plus urbain, avec environ huit logements sur dix situés en ville. Le chauffage électrique est utilisé de manière équivalente entre les zones rurales et urbaines.

Ces différences territoriales s'expliquent en partie par le type des résidences principales. En effet, 12 % des maisons, plus nombreuses en milieu rural, sont équipées d'une chaudière au fioul, contre seulement 1 % des appartements, davantage présents en milieu urbain. Les résidences principales de grande surface, également plus présentes dans le rural, sont davantage chauffées au fioul : 6 % des logements de moins de 100 m² y ont recours, contre 13 % de ceux de plus de 100 m².

► 1. Part des résidences principales chauffées au fioul par intercommunalité en 2022



Note : Pour les intercommunalités situées à la fois en Nouvelle-Aquitaine et dans une région voisine, seule la partie néo-aquitaine est retenue dans cette étude.

Lecture : En 2022, dans l'intercommunalité de Bordeaux métropole, 0,9 % des résidences principales sont chauffées au fioul.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, résidences principales.

Source : Insee, recensement de la population 2022.

L'usage plus fréquent du fioul dans les territoires ruraux s'explique aussi par l'ancienneté du parc de logements. En 2022, les résidences principales construites avant 1970 restent plus souvent équipées d'un chauffage au fioul : 13 % d'entre elles utilisent ce mode de chauffage, soit deux fois plus que celles construites après 1970. En comparaison, les logements construits avant 1970 recourent moins à l'électricité (29 %) que ceux construits après cette date (47 %).

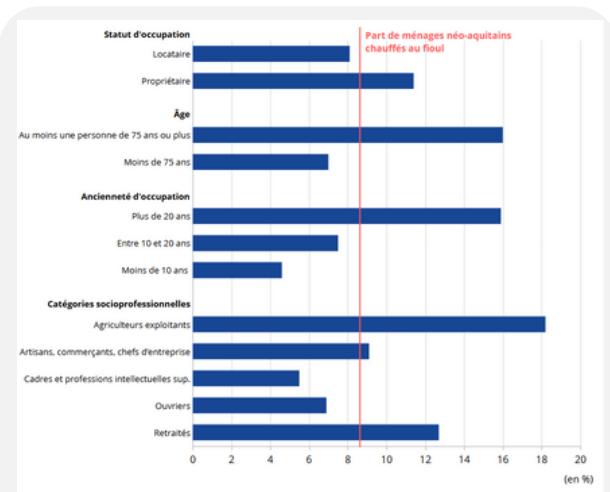
L'usage du gaz diminue légèrement entre les deux périodes, passant de 35 % dans les logements anciens à 29 % dans ceux construits après 1970.

Des propriétaires, âgés et installés depuis longtemps dans leur logement

Les ménages qui se chauffent au fioul sont plus fréquemment propriétaires, âgés et installés de longue date dans leur résidence principale.

En effet, parmi les ménages propriétaires, 11 % ont recours au fioul contre 4 % des ménages locataires ► figure 2. De même, ils sont plus fréquemment âgés : 16 % des ménages dont au moins une personne a 75 ans ou plus sont chauffés au fioul contre 7 % des ménages composés uniquement de personnes de moins de 75 ans. Parmi les ménages installés depuis plus de 20 ans dans leur logement, 16 % utilisent le fioul comme mode de chauffage contre moins de 5 % parmi ceux installés depuis moins longtemps. Enfin, 18 % des ménages d'agriculteurs et 13 % des ménages retraités se chauffent au fioul. À l'inverse, seuls 5 % des ménages de cadres y ont recours.

► 2. Utilisation du fioul en 2022 selon les caractéristiques des ménages



Lecture : En 2022, parmi les ménages d'agriculteurs exploitants résidant en Nouvelle-Aquitaine, 18 % ont recours au fioul pour chauffer leur logement.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, ménages occupant les résidences principales.

Source : Insee, recensement de la population 2022.

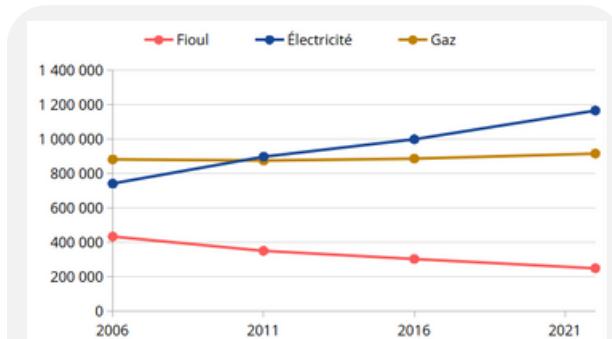
Entre 2006 et 2022, le nombre de résidences principales chauffées au fioul a quasiment été divisé par deux

En 16 ans, le nombre de résidences principales chauffées au fioul a diminué de 42 % dans la région, une évolution proche de celle observée en France métropolitaine (-45 %) ► figure 3. Cette baisse s'accompagne d'un recours croissant à l'électricité, dont l'usage a progressé de 57 % dans la région (contre +44 % en France métropolitaine). Cette évolution s'explique par l'impulsion des politiques publiques, la dynamique de construction des logements neufs majoritairement équipés au gaz ou à l'électricité et la conversion des installations vers d'autres sources d'énergie. Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'installation de chaudières au fioul ou au charbon est même interdite (Loi Climat et Résilience, 2021), en raison d'une émission de CO₂ trop importante. Le suivi du nombre de ménages chauffés au fioul est donc devenu un indicateur clé de la loi de transition écologique en faveur d'une réduction des émissions de CO₂.

Entre 2006 et 2022, les ménages utilisant le fioul sont de plus en plus âgés. En 2006, 24 % des ménages chauffés au fioul comptaient au moins une personne de 75 ans ou plus ; cette proportion atteint 34 % en 2022.

À l'inverse, parmi les ménages utilisant d'autres sources d'énergie, la part comprenant une personne de 75 ans ou plus est restée stable sur la même période.

► 3. Nombre de résidences principales selon leur principal mode de chauffage entre 2006 et 2022



Lecture : En 2006, 433 800 résidences principales sont chauffées au fioul. En 2022 ce nombre diminue pour atteindre 250 000.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, résidences principales.

Source : Insee, recensement de la population 2022.

Ce vieillissement de la population s'est notamment accompagné d'une hausse de l'ancienneté d'occupation : 47 % des ménages chauffés au fioul vivaient dans leur logement depuis plus de 20 ans en 2006, contre 56 % en 2022. ●

Virginie Fabre, Sabrina Gueddar (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

► Source

Pour la description du parc de logements et de ses occupants selon l'énergie de chauffage utilisée (fioul ou autre énergie), le **recensement de la population** est la principale source d'information. L'énergie est celle du principal mode de chauffage déclaré.

► Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

La **typologie urbain-rural** s'appuie sur celle de la **grille communale de densité**, qui permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire.

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

► Pour en savoir plus

• **Fidani G., Méreau B., Mora V.**, « 2,6 millions de résidences principales encore chauffées au fioul en 2022 », Insee Première n° 2088, janvier 2026.

• **Fabre V., Gracié V., Beaudemoulin C., Prévot P.**, « En 2021, un ménage néo-aquitain sur cinq en situation de vulnérabilité énergétique », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 171, décembre 2025.

• **Prenel C.**, « Le chauffage au fioul, encore très répandu en zone rurale », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 163, janvier 2023.

